

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

---

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par  
Mme Goetschy-Bolognese et Mme Clapot

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après les mots :

« actes de chirurgie »,

insérer les mots :

« ou les soins ayant trait à la médecine esthétique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux influenceurs font actuellement la promotion d'un ensemble de dispositifs esthétiques ne relevant pas de la chirurgie : injection d'acide hyaluronique, méso-lift, peeling etc. Ces dispositifs font l'objet d'une communication souvent agressive sur les réseaux sociaux et incitent les mineurs ou les consommateurs à un recours excessif à ce type de méthodes ayant des conséquences sanitaires parfois désastreuses : brûlures, gonflements, infections etc. De plus, le caractère addictif de ces méthodes, entraînant un désir de perfection chez le consommateur et notamment les plus jeunes, peut avoir des conséquences financières pour eux. Enfin, la promotion des soins esthétiques, peut-être une porte d'entrée au recours à la chirurgie esthétique.